Extraits du Livre Blanc de l'Environnement (suite et fin)

Voici la suite du chapître n°3 du Livre Blanc de l'Environnement qui concrétise les travaux de la commission faune et flore auxquels le GEPOP a participé activement.

Elevage.

Le seul critère retenu pour l'exploitation d'un élevage de veaux, de porcs ou de volailles est la rentabilité. C'est pour cette raison que ces animaux sont élevés dans des conditions d'inconfort très difficilement supportables : manque de place, d'air et de lumière. Cet élevage concentrationnaire entraîne une fragilité de ces animaux nécessitant des traitements à base d'antibiotiques (ceux ci d'ailleurs utilisés systématiquement pour leurs effets orexigènes et anabolisants). Il en résulte, là aussi, le développement de souches microbiennes antibiorésistantes. Le lisier et les fientes sont susceptibles de favoriser la pollution des nappes phréatiques par les nitrates.

Certains de ces élevages entraînent un gaspillage d'animaux. Il s'agit des élevages de poules pondeuses possédant une écloserie. A leur éclosion, les poussins sont sexés, on conserve les femelles et les mâles sont tués par les moyens les plus commodes mais qui ne sont pas, et de très loin, les plus indolores. Cette pratique révoltante est le résultat de la spécialisation des races : il y a des poules *«à oeufs»* et des poules *«à chair»*. Les différences de goût entre ces catégories échappent d'ailleurs au profane : c'est l'uniformité dans la médiocrité.

D'un point de vue plus philosophique on peut regretter que bon nombre de ces animaux soient nourris avec des produits en provenance des pays en voie de développement, manioc en provenance de Thaïlande par exemple. Les habitants de ces pays souffrent de façon chronique de carences en protéines alors que le Corps médical estime que les français mangent trop de viande et de graisses animales.

Toutes les associations de protection de la nature ou de protection des animaux estiment que l'élevage industriel actuel doit disparaître ou être modifié de façon radicale. Elles proposent que les conditions de détention des animaux d'élevage soient améliorées pour leur donner plus d'espace et de lumière solaire, que la capacité des élevages soit limitée, que ceux ci soient visités par des membres des associations nationales de protection aux animaux. Elles demandent d'autre part que tous les produits en provenance d'élevages industriels soient soumis à un étiquetage indiquant en clair *«produit provenant d'un élevage industriel»* et que soit interdite pour ces produits toute publicité illustrée par des photos ou des dessins représentant ces animaux vivant en plein air si tel n'est pas le cas.

Elles demandent enfin qu'aucune nourriture destinée aux animaux ne soit importée des pays en voie de développement.

Animaux familiers.

Le besoin d'affection et de sécurité, né de l'anxiété induite par la vie moderne, conduit un nombre grandissant de personnes à rechercher la compagnie d'animaux domestiques surtout des chiens et des chats. Ceci favorise un commerce florissant, parfois illicite d'ailleurs, mais entraîne en contrepartie, un certain nombre de désagréments. Ces animaux se reproduisent, il en résulte un nombre grandissant d'abandons. Cette situation impose la maîtrise de la population animale par une règlementation sévère. On peut envisager un programme de limitation des naissances par stérilisation des adultes ou euthanasie des portées, mais il faut surtout assainir le marché par l'application rigoureuse des règlements sur l'importation ou la vente des chiots et le contrôle strict des élevages. Pour lutter contre les abandons le tatouage devrait être rendu obligatoire.

Expérimentation.

L'expérimentation animale souvent inutile est condamnée par les associations de protection de la nature ou des animaux. Celles ci souhaitent que des recherches soient rapidement entreprises afin de limiter au maximum, voire même de supprimer totalement ce mode d'investigation. Ne pourrait-on pas déjà dans l'enseignement, remplacer certaines expériences faites sur les animaux par des projections de films ? L'industrie pharmaceutique peut elle utiliser des cultures de tissus ?

Parcs zoologiques.

Les parcs zoologiques ont pour objectif la présentation au public d'animaux sauvages captifs. La capture et le transport de ces animaux cause une énorme mortalité. Le comportement des animaux présentés dans les parcs zoologiques n'a rien à voir avec celui qu'ils ont dans leur milieu naturel. Le rôle éducatif des parcs zoologiques est donc très réduit.
Les ménageries itinérantes n'offrent aucun intérêt, leur visite par les élèves des écoles a d'ailleurs fait l'objet d'une mise en garde du Ministère de l'Education Nationale. Elles devraient être interdites.

On peut envisager une reconversion des parcs zoologiques en fermes écoles présentant des animaux indigènes domestiques de races en voie d'extinction. Des locaux serviraient à des expositions des projections de films et diapositives. On pourrait aussi y adjoindre après accord avec la municipalité et les vétérinaires, des dispensaires où on pratiquerait le tatouage et la stérilisation des chiens et des chats.

Compétitions.

Dans le département de la Somme, on pratique encore des concours de chiens ratiers consistant à leur faire attraper des rats cachés sous des pots à fleurs retournés. En supprimant toute motivation financière à ces concours, on limiterait la fréquence de ces spectacles barbares.

Urbanisation.

L'urbanisation détruit la flore naturelle par occupation du sol en particulier dans les zones pittoresques (zones humides, larris, lisières de forêts) considérées comme arguments de vente, (le Parc des Aigles à GOUVIEUX). Elle déséquilibre la faune en éloignant certains animaux et en favorisant la prolifération des moineaux, des sansonnets et des pigeons. L'urbanisation canalise les eaux pluviales et les envoie directement à la rivière, augmentant les risques d'inondation, (Somme en aval d'AMIENS au cours de l'hiver 1981/1982). Or, une terre inondée est une terre asphyxiée.

Afin de sauvegarder la faune naturelle, on peut créer des espaces boisés. Les plantations faites jusqu'à présent sont souvent trop peu denses. Prévoir pour tout nouveau lotissement un schéma général d'aménagement du lotissement faisant apparaître :

- les implantations du bâti.
- les zones communes et aires d'évolution.
- les surfaces boisées.
- L'implantation des réseaux et leur raccordement sur les infrastructures existantes.

Cette étude sera soumise à l'avis d'une commission comprenant des